

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-047

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars,

**DATE
DE CONVOCATION**
16 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
16 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames LOPES, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, GORBENA et RAOUL
Messieurs IBRAHIM, MONNARD, LE MOING, PERON et VILLOING ; Conseillers
Municipaux délégués
Madame BASELTO
Messieurs BLEE et BOURGOIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés :2 Madame HOCDE ; Monsieur GERBOUIN
En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 27	Absents excusés et représentés : 9 Mesdames BROCHADO, CHIAKH, DUTU, LWAMBA MAKANYAKA, PASCOAL et SELBONNE ; Messieurs MARE, MEY et POING
	Pouvoirs : 9 Madame BROCHADO donne pouvoir à Madame BAC Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA Madame DUTU donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame GORBENA Madame PASCOAL donne pouvoir à Monsieur RAOUL Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame RAOUL Monsieur MARE donne pouvoir à Madame BASELTO Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE Monsieur POING donne pouvoir à Monsieur VILLOING
Tarification/participation inscription stage poney vacances de printemps	Secrétaire de séance : Madame Adelaïde LOPES La séance étant ouverte à 19H00

2023-047

Objet : Tarification/participation inscription stage poney vacances de printemps

Secteur : Sports et Vie Associative

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de mettre en place une activité à destination des enfants dans un objectif de découverte de différentes pratiques sportives.

Considérant la nécessité de fixer le tarif applicable à l'activité pour la période des vacances de printemps,

Considérant l'avis de la commission Animation de la Ville et démocratie locale du 14 mars 2023

Après présentation faite par Monsieur le Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Décide de fixer le tarif de l'activité « **stage poney vacances de printemps** » pour la période du 24 au 28 avril 2023 comme suit :

- un stage de 5-1/2 journées Shetland pour 8 enfants de 6-10 ans

- un stage de 5-1/2 journées Double Poney pour 8 enfants de 11- 14 ans

Article 2 : Autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent

Article 3 : Dit que les dépenses et les recettes de cette activité sont imputé au budget communal 2023

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 22 mars 2023

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

